

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6825>

# La propagande terroriste en ligne dans le collimateur de la ministre de l'Intérieur

- Terrorisme - France -



Date de mise en ligne : samedi 2 février 2008

---

Spyworld Actu

---

Sur Internet, « on [...] trouve aujourd'hui de la propagande terroriste mais aussi des conseils pour fabriquer des explosifs ou même des armes chimiques. » La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, exprime ces préoccupations dans une interview au Figaro du 31 janvier 2008. Elle affirme vouloir attribuer « du matériel supplémentaire, des effectifs spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité, des moyens juridiques. Je veux que nous puissions arrêter la propagande terroriste, découvrir les réseaux opérationnels, remonter jusqu'à eux et les empêcher de nuire. »

Dans ce contexte, où les sites incriminés sont souvent implantés à l'étranger, la ministre compte aller aux Etats-Unis « pour étudier avec les responsables américains comment renforcer notre efficacité antiterroriste, tout en respectant naturellement les libertés fondamentales ».

### Une loi en préparation

La ministre de l'Intérieur a en préparation pour cette année une [loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure](#). Ce texte est censé autoriser la police à mettre des ordinateurs sous surveillance par le biais de logiciels espions dans le cadre d'affaires criminelles graves, comme le terrorisme mais aussi la pédophilie, le crime organisé, le blanchiment d'argent, etc.

Le sujet est dans l'air du temps. En [juillet dernier](#), trois personnes ont été condamnées au Royaume-Uni à des peines de prison ferme pour propagande terroriste favorable à Al Qaida. De son côté, le [gouvernement allemand](#) ambitionne, comme la France, de faire voter une loi autorisant des techniques d'espionnage informatique pour piéger les terroristes.

En France, ces dernières années, les pouvoirs publics ont doté la police de plusieurs outils pour s'adapter à ces nouvelles pratiques. Début mai, la police nationale ouvrait ainsi son [unité de coordination de la lutte antiterroriste](#) chargée de la surveillance des communications électroniques et téléphoniques. La loi promulguée en janvier 2006, elle, organise la [conservation des données](#) de communication par les FAI, les cybercafés, les opérateurs de téléphonie mobile. La Commission nationale de l'informatique et des libertés avait d'ailleurs émis quelques réserves.

*Post-scriptum :*

<http://www.01net.com/editorial/3709...>